

AVIS AU PUBLIC

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme De la commune de Connerré

La présente procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Connerré a pour objectif de :

- corriger une erreur matérielle au sein du règlement de la zone UB empêchant l'évolution du tissu économique industriel existant, suite à l'oubli d'une réglementation adaptée au tissu urbain mixte du secteur UBa.
- compléter les articles Ub6 et UB10 en insérant les spécificités liées au secteur UBa.

Ainsi parmi les pièces du PLU de Connerré, seul le règlement écrit sera modifié pour rectifier cette erreur matérielle.

Une mise à disposition du dossier auprès du public sera organisée :

du mercredi 20 février à 9h00 au vendredi 22 mars à 17h00

à la Mairie

Rue de l'Abreuvoir, 72160 Connerré

**Toute observation éventuelle pourra être consignée sur un registre
ouvert à cet effet aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie**

(Le lundi de 09h à 12h et de 14h à 18h ; mardi de 09h à 12h et de 14h à 17h ; mercredi de 09h à 12h30 ; jeudi de 09h à 12h et de 14h30 à 18h ; vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h ; samedi de 09h à 11h30)

**Ou être adressée par courrier à la Communauté de Communes Le
Gesnois Bilurien (Parc des Sittelles, 72450 Montfort-le-Gesnois), à l'attention
de Monsieur le Président**